



L'information à sa source !

Bulletin municipal

Juin 2025

Sommaire

- L'édito du maire : sixième bulletin du mandat 2020-2026
- Les finances de la Commune : budgets, projets, impôts locaux
- Les élections municipales 2026 et l'avenir de la Commune
- Avancement de nos projets
- Le chemin du Méjanel à St-Jean : un chantier Pic-Patrimoine
- Autres informations municipales
- IntraMuros remplace InfoFlash
- Le Plan Communal de Débroussaillage : avancement
- Information sur les risques majeurs dans la Commune
- Nouvelles des habitants et déménagements
- Mairie et Informations pratiques
- Grand-Pic Saint-Loup : L'Eau du Pic, Collecte des Déchets...
- Programme Culture et Festivités



Dernière année pleine du mandat :

Déjà cinq années écoulées depuis l'élection de votre conseil municipal, le 15 mars 2020. Nous voici donc dans la dernière année pleine du mandat 2020-2026 qui prendra fin en mars prochain.

Un contexte général inquiétant :

Débutés sous le signe du Covid, ces cinq ans ont déjà cumulé une série de crises sans précédent depuis des décennies. Certains de ces événements s'aggravent tandis que les représentations nationales ne paraissent pas toujours à la hauteur des enjeux.

Un contexte économique qui se tend :

Au-delà de la gestion des affaires courantes financée par les impôts locaux, l'action communale est fortement tributaire des subventions provenant des entités supérieures : Communauté de Communes, Département, Région, Etat, Europe.

Hélas l'Etat a la charge d'une dette abyssale et doit maintenant financer plus fortement ses actions régaliennes notamment de Défense.

La Région qui dispense des subventions beaucoup plus fléchées et donc plus parcimonieusement obtenues à notre échelle, souffre notamment de ses nouveaux modes de financement du fait du ralentissement économique national.

Le Département, notre principale source de subventions jusqu'à présent, voit ses finances flancher, pris en étau entre ses obligations notamment dans le domaine social et ses sources de financement qui ne sont plus à sa main.

Pour l'heure, le Grand-Pic-Saint-Loup, notre Communauté de Communes, tient bon. Elle reste en mesure de financer ses propres actions dans les

compétences qui lui ont été transférées, mais aussi de poursuivre l'accompagnement des communes membres dans le cadre des « Fonds de Concours » et ce d'une manière très favorable aux petites communes comme Pégairolles.

Un environnement juridique et normatif pesant :

Toute action communale, toute rédaction d'une délibération, d'un arrêté municipal passe par la prise en compte d'un corpus législatif et réglementaire foisonnant voire inextricable. La moindre conséquence en est de rendre incompréhensible des documents produits en masse, souvent avec « l'aide » de bureaux d'étude. Ceci alimente la suspicion envers les élus. Ces derniers, encouragés par des modèles prêts à l'emploi, apposent leur signature sous la litanie des « vu la loi du x et le décret du y » n'ayant en réalité pas bien vu ce qui pourrait menacer leurs décisions motivées par les « considérants et les attendus ». La conséquence la plus spectaculaire en est celle de décisions judiciaires qui invalident des grands chantiers après les avoir éventuellement retardés car la complexité croissante des textes de loi, même si frappée des meilleures intentions, favorise les recours parfois de manière subtilement rétroactive. Alors la pire des conséquences sera l'inaction et l'incapacité publique.

Dans ce contexte, qui pour prendre la suite ?

Beaucoup s'accordent à dire que le mandat de Maire est le plus beau des mandats. C'est en tout cas une fonction qui permet une action concrète au service des citoyens, de la commune et de son environnement.

Il est donc important que la relève soit assurée, même et surtout « par gros temps » car la commune est la brique de base de la démocratie. On peut toujours élucubrer sur des fusions, rationalisations... la simple question de la tenue des bureaux de vote se pose de plus en plus et c'est fort triste alors que des rêveurs demandent toujours plus de « démocratie participative » et que le législateur a cru bon d'imposer le scrutin de liste avec la parité dans les plus petites communes.

Alors inscrivez-vous, engagez-vous et participez à la démocratie locale, c'est notre intérêt partagé !

Les finances de la commune : budgets, projets, impôts locaux

Calendrier et perspectives budgétaire :

Le conseil municipal s'est réuni le 31 janvier 2025 afin de valider le Compte Financier Unique 2024 (ou CFU qui remplace désormais le compte administratif), d'approuver le compte de gestion et d'affecter les résultats de l'exercice écoulé.

En dépit d'un contexte budgétaire national et départemental fort incertain le Budget Primitif 2025 (BP2025) a été présenté et voté au cours de la même séance. Tous ces éléments ont été approuvés sans réserve à l'unanimité du conseil.

N'ayant pas alors tous les éléments nécessaires nous n'avons pu voter ce même jour les taux des impôts locaux encore à la main des communes. Pour établir notre BP 2025 nous avons évalué ces recettes en maintenant nos taux inchangés pour 2025. Depuis, **ces taux ont été proposés en hausse et adoptés** lors du conseil du 11 avril.

Retour sur l'exercice 2024 :

Le budget de fonctionnement 2024 a totalisé, des « dépenses réelles » de **88 243,66 €** (81 269,89€ en 2023), dont : **31 402 € de charges à caractère général, une nette hausse** imputable à l'eau (raccordements), à l'électricité (tarifs et consommation) et au débroussaillage de terrains ; **24 178 € de charges de personnel également en hausse notable** et 815 € de charges financières (intérêts).

Les recettes réelles de fonctionnement pour l'année 2024 ont totalisé **121 680,71€** (120 284,38 € en 2023).

En fonctionnement, l'exercice 2024 a ainsi été clôturé avec un résultat positif de 33 437,25 €, ce qui avec le report du résultat 2023 a donné un **solde excédentaire définitif de 51 282,11 €**.

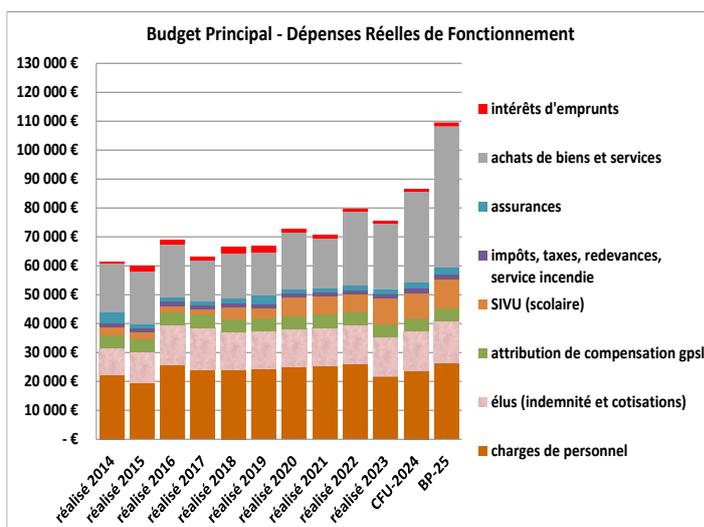
Ces dépenses de fonctionnement ramenées aux habitants INSEE (55 au 1/01/2025) donnent un ratio de 1 604 €/habitant, valeur plutôt élevée par rapport aux communes françaises « de même strate » mais qui se justifie ici par la forte proportion de résidences secondaires.

Le budget investissement 2024 a été marqué par une exécution tardive et incomplète de

nos projets et donc les dépenses d'investissement telles que prévues ont été inférieures au budget, de même pour les recettes.

Les dépenses réelles ont été de 114 372,53 € (177 003,71 € en 2023), pour 166 814 € prévus, une sous-réalisation notable de nos projets. Noter un remboursement de capital à hauteur de 2 334€.

Sur l'exercice 2024, les recettes réelles ont totalisé 128 386,15 €, induisant un résultat positif de 15 824, €. Après report du résultat (négatif) 2023, l'année s'est achevée sur un **solde définitif positif de 9 390,29 €**.



Affectation des résultats :

Les résultats 2024 ont été affectés comme suit : l'excédent d'investissement de 9 390,29 € est reporté en recettes d'investissement 2025. L'excédent de fonctionnement de 51 182,11€ est affecté à hauteur de 25 500,00 € au budget investissement sous forme d'excédents capitalisés et le solde, soit 25 782,11 €, est affecté au budget de fonctionnement.

En résumé, en dépit des décalages entre facturation des investissements effectifs, et perception des subventions et autres recettes, nous avons maintenu une capacité d'autofinancement et une trésorerie suffisante pour poursuivre nos projets communaux à un rythme raisonnable mais significatif.

Nos résultats de fonctionnement 2024 nous permettent de disposer d'une marge de manœuvre assez confortable qui, ajoutée aux subventions notifiées, permettra de financer non seulement l'achèvement des projets prévus pour 2024, mais aussi de nouveaux projets programmés pour 2025, à

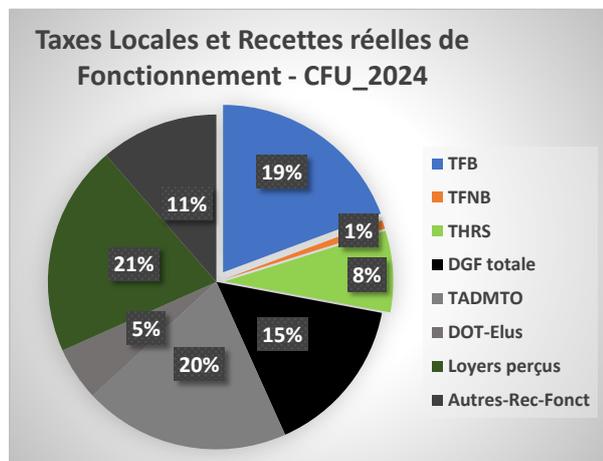
commencer par l'achat d'une petite maison rue du Presbytère. Toutefois pour assurer le raccord entre acquittement des factures et perception des subventions, une ligne de trésorerie a été souscrite.

Impôts locaux 2025 : hausse des taux :

Après communication de « l'état 1259 » par la DGFIP ainsi que du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement 2025 (DGF) en baisse significative pour la deuxième année consécutive, nous avons proposé au Conseil une augmentation des taux des impôts locaux. Leur vote définitif (à l'unanimité des présents) est intervenu lors du conseil municipal du 11 avril.

Pour justifier cette hausse, outre la baisse de la DGF, une série de justifications a été présentée au Conseil et notamment :

- taux de TFB à Pégairolles inférieur à celui des communes voisines
- anticipation d'un relèvement des indemnités de fonction des élus pour 2026 (actuellement 65% seulement du plafond autorisé)
- poursuite de la hausse des biens et services...



Pour mémoire ces impôts qui pèsent 28% de nos recettes réelles de fonctionnement correspondent aux 3 taxes suivantes :

- La taxe d'habitation (TH) maintenue pour les résidences secondaires (THRS) que nous avons augmentée en 2024 est à nouveau relevée passant de 10,9% à 11,79% soit +8,17% (0,89pts) apportant une recette supplémentaire de 792€ selon les bases prévisionnelles de la DGFIP.

- La Taxe sur le foncier bâti (TFB), inchangée depuis 2017, passe de 30,95% à 32,00% soit + 3,39% (1,05 pts) générant une recette supplémentaire de 839€.

- La Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : passe de 39,49% à 40,54% soit +2,66% (1,05pts) apportant une recette supplémentaire de 26€.

Pour établir notre budget primitif 2025, nous avons conservé des taux inchangés, avec un ajustement modéré des bases. Au final, nos recettes fiscales locales ont donc été inscrites à hauteur de 34 583€ pour 2025 (34 005€ perçus en 2024).

La hausse des taux ainsi votés devrait générer une recette supplémentaire de 1657€ (ne compensant pas complètement la baisse de DGF totale -1 698€).

Lors du même Conseil il a été décidé d'instaurer la taxe sur les logements vacants (TLV) dès lors que ce statut ne se justifiait pas.

Le Budget Primitif 2025 :

Fonctionnement :

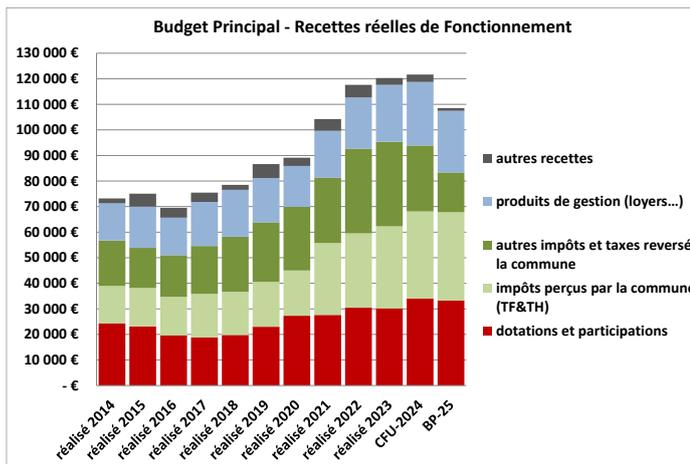
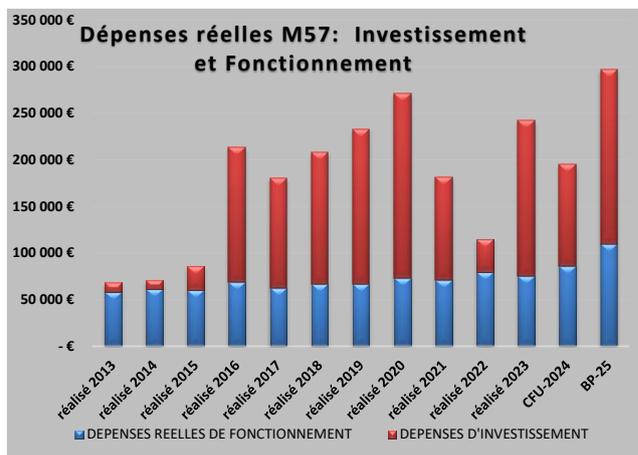
Après report des résultats, nous devrions disposer pour 2025 d'un total de recettes de fonctionnement de 134 340 € (108 558 € avant report). Noter une prévision en nette baisse de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation du fait de la dégradation du marché de l'immobilier. Nous ne connaissons ce montant qu'en milieu d'année.

Ces recettes équilibrent des dépenses prévisionnelles totales du même montant dont 23 000 € prévus pour être éventuellement virés à la section d'investissement en attente d'autres ressources non encore notifiées.

Dans un contexte général inflationniste même si de manière moins marquée, les coûts de personnel, d'énergie, de carburants et de fournitures et services divers ont été prévus en hausse notable. L'an passé avait été inscrite une dépense d'environ 5 000€ pour inventaire, tri et classement des archives communales, cette action pourtant commandée n'a pas été réalisée. Suite à la modification importante de son coût par le Centre de Gestion, la dépense a été ajournée et pourra être reprogrammée si des ressources additionnelles justifiaient de voter un budget supplémentaire.

Le montant des subventions aux associations restait à voter mais a été inscrit en forte hausse afin de permettre la tenue d'une soirée « Jazz à la Source exceptionnelle ». Les autres augmentations de dépenses sont ventilées sur tous les postes, sans particularité notable.

Les dépenses dites non-budgétaires se montent à 1 800€ : il s'agit de provisions pour une ancienne «subvention» du budget principal au budget annexe assainissement (financement du schéma directeur assainissement du village) une opération purement comptable reconduite dans la durée.



Investissements cumulés sur deux mandats :

Pour mémoire, 1 396 844 € auront été investis (dépenses d'investissement sans les remboursements de capital emprunté) de début 2014 à fin 2025 soit un peu plus de 113 000 €/an, dont 52 733€ d'acquisitions foncières. C'est donc une somme de 1 344 000€ qui a contribué au chiffre d'affaires des artisans et fournisseurs de la commune, c'est-à-dire à l'économie locale au cours des deux mandats.

Un endettement limité :

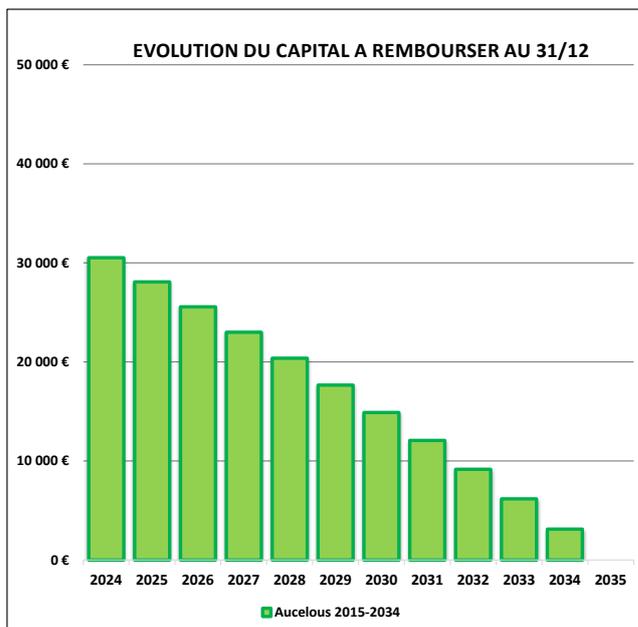
Depuis 2021, notre dette se limite à l'emprunt souscrit pour la « Maison des Aucealous ». L'encours total de la dette au 31 décembre 2024 était de 32 789 € soit 585 euros par habitant INSEE, et environ une année d'épargne brute 2024, ce n'est donc pas un sujet de préoccupation. Sur ces bases il serait même envisageable de souscrire un nouvel emprunt si un nouveau projet le nécessitait.

Investissements 2025 :

Après affectation des résultats, prévision de virement de la section de fonctionnement et prise en compte des subventions notifiées, nous disposons de **recettes totales d'investissement de 187 120 €** équilibrant des dépenses du même montant.

Ce budget est en légère hausse par rapport au BP2024, et supérieur au réalisé 2024. Il ne prend évidemment pas en compte l'éventuel octroi de subventions complémentaires dont les dossiers de demande ont été déposés tant au niveau de l'Etat que du Département et de la CCGPSL, ce qui devrait augmenter nos recettes d'investissement pour 2025.

Les dépenses réelles d'investissement 2025 de ce budget primitif sont de 187 120 €. La plus grosse part, environ 100 00 €, correspond au projet d'acquisition et réhabilitation de la « maison de la Vieille Forge », rue du Presbytère. Le deuxième investissement correspond à l'achèvement du logement dit « Maison Cope-Cambe » pour un peu plus de 60 000 €. Les 17 120 € restants seront répartis entre divers investissements courants, notamment de voirie.



Les élections municipales 2026 et l'avenir de la commune

Sans même évoquer d'autres hypothétiques échéances avant la fin de 2025, l'année 2026 sera année d'élection dans les communes. Il s'agira de d'élire les Conseils municipaux, puis les Maires et adjoints et enfin les Conseillers communautaires.

Une question avait été posée l'an dernier, à savoir « y aura-t-il assez de candidats pour constituer au moins une liste de 7 volontaires pour un conseil municipal post mars 2026, avec notamment un(e) candidat(e) pour en prendre la tête ? »

De manière à compliquer la solution, sous le louable prétexte d'inciter les femmes à s'impliquer plus dans la vie politique, le législateur étonnamment conforté par l'association des Maires Ruraux a décidé d'imposer aux communes de moins de 1000 habitants un scrutin de listes basées sur la parité. Tous les détails seront communiqués en temps utile et évidemment affichés dans le bureau de vote.

En pratique, pour nos 7 postes de conseillers, il faudra ici une liste d'au moins 7 candidats ou plusieurs listes d'au moins 5 candidats.

La ou le candidat(e) pressenti(e) par son équipe pour le rôle de maire devra apparaître assez haut dans la liste pour éviter d'être éliminé en cas de liste concurrente.

Fini les noms rayés ou ajoutés comme c'était le cas auparavant. Un bulletin ainsi modifié sera considéré comme nul.

La composition d'une liste sera sur le modèle dit « chabadabada » lors de son instauration au niveau national, soit deux suites possibles : une femme-un homme (dabadabacha ?) ou un homme-une femme.

Naturellement les candidates-candidats vont se précipiter, les conseils se remplir de nouvelles venues et les conspirationnistes qui voient là une façon détournée de fusionner des communes et ainsi d'épargner aux finances publiques la « contribution aux élus locaux » versée aux petites communes seront confondus. C'est en tout cas ce que l'on peut souhaiter.

En tout état de cause, chers concitoyens, la réponse vous appartient et le Maire actuel est à la disposition de candidat(e)s potentiel(les) qui voudraient en savoir plus, notamment sur le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints. Des postes ayant sans doute plus d'avenir que

d'ordinaire puisque le probable télescopage municipales-présidentielle-législatives en 2022 pourrait porter le mandat municipal à sept ans. Il est vrai que donner plus de stabilité à la commune qu'à la nation est une option à considérer !

Avancement de nos projets :

PROJETS EN COURS EN 2025 :

La « maison Cope-Cambe » :

La mise en sécurité du petit bâti du bas de la rue Cope-Cambe s'est déroulée mi 2024. Sa réhabilitation a débuté plus tard que nous n'espérions avec la mise hors d'eau achevée en janvier 2025. Mais le résultat est de belle apparence grâce au savoir-faire de l'entreprise de maçonnerie Thomas Lopez.

Avec la pose des menuiseries en avril, la mise hors d'air était enfin réalisée. Restaient à faire le second œuvre et les finitions, étapes un peu complexes à coordonner entre les divers artisans impliqués. Ce petit logement, nous l'espérons, sera prêt à être occupé dans le deuxième semestre 2025.



« Cope-Cambe » hors d'air – mai 2025

La « Maison de la Vieille Forge » :

Avec le départ de Marie-Thérèse Cannou et de son fils, deux maisons étaient en vente au village fin 2024. La commune a décidé d'acquérir la maison située rue du Presbytère, bâti mitoyen de la « Maison des Aucelous » afin d'accroître son parc locatif « à loyer abordable ». L'acquisition en a été finalisée le 9 avril 2025. Ce logement dont le gros œuvre était déjà réhabilité et une partie des finitions achevée était fonctionnel et habité par son propriétaire. Quelques travaux complémentaires restent nécessaires afin de pouvoir le mettre en location dans de bonnes conditions de sécurité et d'apparence intérieure. Ceci va donc être entrepris selon un budget prévisionnel de 30 000 € avec l'objectif de le mettre en location au second semestre 2025.



Entrée de la « maison de la Vieille Forge » 6, rue du Presbytère – mai 2025

Ces deux projets de « logements locatifs abordables » représentent l'essentiel de nos investissements 2025.

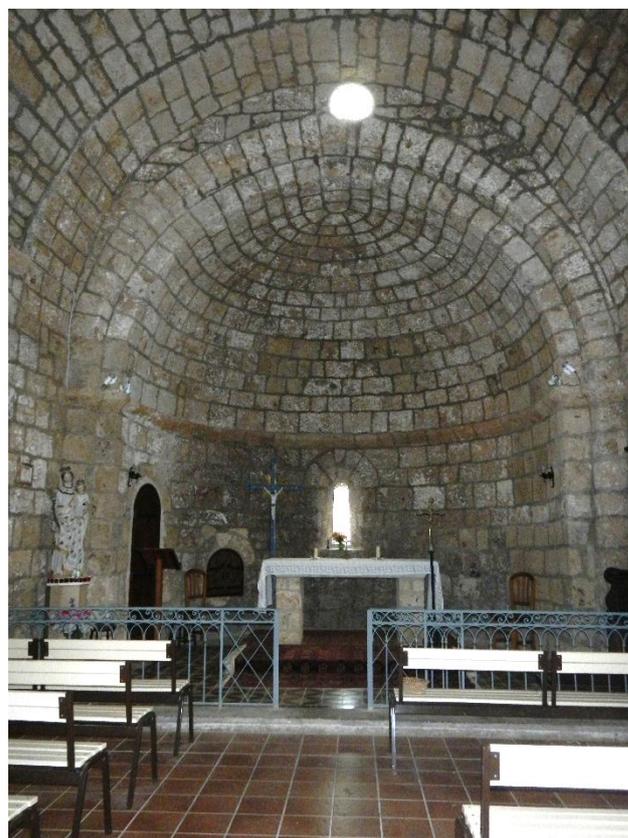
Réhabilitation de l'Eglise et de sa toiture :

L'église de Pégairolles, ancienne chapelle castrale, serait pour l'essentiel datée du XII^{ème} siècle. Elle n'est ni classée ni inscrite à l'inventaire des monuments historiques mais constitue un élément

patrimonial emblématique du village et de son château. Pour la réfection de sa toiture des études préalables se sont avérées indispensables.

Une convention entre la commune et le CAUE nous a apporté quelques conseils ad hoc. Le recours à un architecte du patrimoine a été préconisé. Nous avons donc ensuite fait appel à Hérault Ingénierie pour nous aider à sélectionner un cabinet d'architecture via un appel d'offres. C'est désormais chose faite et nous devrions disposer avant la fin de l'année d'une étude architecturale et historique ainsi que d'un diagnostic complet permettant de planifier des travaux selon leur potentiel de financement.

Pour information, c'est la SARL « ATELIER MARILYN GOBIN ARCHITECTE DU PATRIMOINE (AMGAP) » qui a remporté l'appel d'offres et devrait rendre son rapport à l'automne.



Intérieur de l'église en décembre 2015

COMPLEMENTS A DES PROJETS REALISES

La porte Sud du Village et ses abords :

Ce qui reste de cette porte, sommairement consolidé dans les années 1980 a été rejointé et à nouveau consolidé l'an passé afin de valoriser le tronçon de rempart sous la salle des fêtes ainsi que le départ de l'ancien chemin d'entrée de la place-forte médiévale depuis le sud, dit « chemin de la Clavade ».



Après réfection de la calade et des joints



Le résultat était satisfaisant, mais en l'absence des pierres de taille qui formaient la voute

médiévale, la porte semblait excessivement dépouillée. Il a donc été décidé de commander une grille afin d'ajouter une touche fonctionnelle à ce vide. C'est le forgeron de la Vacquerie, Mr Catuogno qui a réalisé cette grille ainsi qu'une enseigne pour notre salle des fêtes basée sur le logo de la commune avec ajout d'un « geste d'artiste ».



La Porte Sud équipée de sa grille (mai 2025)

Sécurisation du Village :

L'époque médiévale était moins stricte sur les normes, ainsi quelques espaces publics du village ne s'avéraient plus tout à fait conformes aux exigences actuelles. La pose de balustrades en divers points dangereux (place de l'Eglise et place de la Liberté notamment) avait été envisagée en début de mandat. En 2023, un garde-corps a été installé place de la Liberté avec comme objectif secondaire la prise en compte de l'effet visuel de ce dispositif. Réflexion faite, pour ce qui concerne la place de l'Eglise il a été décidé d'arbitrer entre normes de sécurité et esthétique au profit de l'esthétique, et nous avons seulement consolidé la maçonnerie du haut du muret.

Mais le travail n'est pas terminé, il reste à faire poser un garde-corps sur la rampe d'accès à la place de l'église, idem sur le mur de soutènement de la place de la Tour récemment rebâti ainsi que des mains-courantes dans la rue Cope-Cambe. Ce sera en principe pour le deuxième trimestre.

Point d'information sur les autres projets :

Les toilettes publiques de la Source :

La réalisation de cet équipement du parking de la Source a débuté fin 2022. Il a été plus compliqué et plus coûteux que prévu en raison d'aléas sur les fondations. L'installation est désormais opérationnelle et dotée d'une rampe d'accès. Mise en service et tenue ouverte depuis août 2024, cette installation est depuis bien appréciée par les visiteurs de la Source de la Buèges et jusqu'à présent bien respectée.

La réhabilitation du barrage de la Foux :

Ce projet trop coûteux pour la commune a été inclus dans le « Projet de Territoire 2020-2026 » de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup sous la rubrique « réhabilitation du patrimoine vernaculaire lié à l'eau ». La planification budgétaire de la CCGPSL et la nécessité d'études préalables n'ont pas permis pour l'heure de lancer effectivement ce projet. Toutefois la CCGPSL a commandé une étude environnementale dite « 4 Saisons », étude obligatoire avant le lancement des travaux proprement dits. Cette étude a débuté au premier trimestre 2025, il y a donc de l'espoir...

Dans l'intervalle, Pégairolles a rejoint le nouveau périmètre du Grand Site de France « Gorges de l'Hérault », quelque peu poussée en ce sens avec l'ensemble de la vallée. Lors d'une réunion préparatoire et après un vote un peu réticent du Conseil Municipal la commune a accepté cette inclusion. Evidemment cet élargissement à Pégairolles n'aurait aucun sens sans la mise en œuvre effective à un horizon proche de la réhabilitation de cet ouvrage médiéval dont le site est le point d'attraction touristique principal de notre commune.

Réfection de voirie et chemins – suite :

Les places de stationnement créées en 2023 au « parking des Olivettes » (face au cimetière) ont été matérialisées par des demi-troncs de pin traité afin de pousser à un stationnement « en épi ».

La jonction entre ce parking et le Village par le chemin de la Fontaine est maintenue débroussaillée, mais son équipement reste à faire.

Le chemin de la Fontaine a été réouvert jusqu'à la « Font-Pégairesse » son terminus au pied de la Séranne, offrant l'accès à cette petite source bâtie au débit jusqu'alors étonnamment régulier et pérenne

grâce à un petit aquifère local et que seuls les sangliers pouvaient approcher.



La « Font-Pégairesse »

Sentier de découverte du karst :

Ce projet a pris du retard, bousculé par des dossiers plus urgents. Quelques panneaux pédagogiques sur le fonctionnement du karst de la Foux de la Buèges et des Coudoulières sont en cours d'élaboration et pourront être positionnés à proximité du sentier de randonnée « Séranne-Pontel » avant la fin du mandat.

Pour achever complètement ce projet, il restera à négocier des conventions de passage et à équiper quelques points de sécurisation du cheminement.

Borne de recharge pour véhicules électriques :

Autre projet qui a pris du retard cette installation avait été sollicitée auprès d'Hérault-Energies. Ce projet faisait suite à la demande d'habitants, compte-tenu du fait que des branchements privés sont généralement impossibles dans le village.

Ce projet pourrait se débloquer en toute fin d'année.

Le chemin du Méjanel à St-Jean : un chantier « Pic-Patrimoine »



Alternative agréable à la route départementale RD-122, parcours offrant de beaux points de vue et fort empruntée par les randonneurs, le tracé de cet ancien chemin reliant St-Jean de Buèges au Méjanel par la Foux de la Buèges comme l'indique le cadastre « napoléonien » est en piteux état sur plusieurs centaines de mètres. En effet les murs de soutènement du chemin se sont effondrés en de nombreux endroits, de même que ceux qui limitent les parcelles au-dessus. Ce tracé abandonné et « embartassé » a été remplacé par un « tracé sauvage » sur des parcelles privées.



Portion du CR-3 remise en état (photo 05/2025)

Des tentatives sporadiques de réouverture furent suivies de phases d'abandon. L'association Pic-Patrimoine (celle qui travaille à la sauvegarde du Château de Montferrand à St-Mathieu de Trévières) après avoir nettoyé le barrage de la Foux de la Buèges a décidé de s'attaquer à la réfection des murs de pierre-sèche sur le tracé de ce chemin.

Un grand merci à ces bénévoles pour le travail effectué. Il reste encore beaucoup à faire et sans doute la disponibilité de bras supplémentaires ne sera pas de trop.

Autres informations municipales

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

La rareté du public même si de nouveaux venus nous honorent de leur présence après des années de vide, conduit à redire que les séances sont publiques, affichées plusieurs jours en avance avec l'ordre du jour et peuvent être une source d'information de première main pour tous les habitants. N'hésitez pas à venir, nous nous sentirons moins seuls et vous serez mieux informés sans même avoir à lire le présent bulletin.

Pour mémoire, nous tenons en moyenne 6 conseils municipaux par an, le minimum pour une petite commune étant une périodicité trimestrielle.

Déploiement des compteurs Linky :

Opérateur du réseau de distribution sur notre commune, la Coopérative Electrique de St-Martin de Londres avait obligation de déployer les nouveaux compteurs communicants dénommés Linky. En fin d'année 2024, la CESML avait visité tous les logements, remplacé les compteurs pour les installations le permettant directement et depuis les abonnés équipés de vieux tableaux électriques sont restés sans information. Ayant pu lire dans les media que la relève « à l'ancienne » serait payante pour les usagers non équipés de Linky, certains s'en sont inquiétés. Consultée, **la CESML indique qu'elle va progressivement finaliser ce déploiement cet été et que seuls les abonnés ayant refusé l'installation du Linky (1 seul à ce jour) seront redevables d'un forfait de relève.**

**IntraMuros remplace InfoFlash :
télécharger cette application gratuite
pour une information instantanée :**

InfoFlash nous donnait toute satisfaction, mais cette application a été rachetée par IntraMuros qui la remplace désormais dans le choix de produits proposé dans le cadre de la mutualisation CCGPSL.

L'équipe municipale a été un peu prise de court avec ce changement et n'est qu'au début de la mise en œuvre de ce moyen de communication. Dans tous les cas pour les usagers il est déjà possible de se créer un compte gratuitement.

Notre Plan Communal de Débroussaillement en juin 2025

Un automne, un hiver et un printemps pluvieux ont bien reverdi notre garrigue et gonflé nos sources. Ceci ne doit pas nous faire oublier que le risque de feu de forêt est élevé dans notre commune de plus en plus boisée surtout si les mois qui vont suivre s'avéraient plus secs.

La carte d'aléas feu de forêts mise à jour en 2021 par les services de l'Etat a fait apparaître une majoration du risque pour une grande partie de la commune. Avec des périodes de canicule et de sécheresse associées désormais plus fréquentes, le respect des obligations légales de débroussaillement (OLD) est donc désormais incontournable et sa vérification en incombe au Maire.

Un document constituant la première version d'un plan communal de débroussaillement a été rédigé. **Les propriétaires des bâtis les plus à risque ont reçu un courrier les informant de la situation de leurs biens.** La plupart ont effectué des travaux pour se mettre en conformité. Quelques bâtis restent à sécuriser et leurs propriétaires recevront prochainement une injonction par courrier.

Rappelons que le débroussaillement concerne la zone de 50 mètres autour des façades des bâtiments et installations ainsi que 5 m de part et d'autre des voies d'accès. Dès lors que les parcelles soumises à OLD ne lui appartiennent pas, il lui revient de contacter les propriétaires de ces parcelles afin d'obtenir leur accord pour intervenir sur leurs parcelles, ou à défaut, d'obtenir de leur part l'engagement de réaliser eux-mêmes les travaux de débroussaillement.

La Mairie se tient à la disposition des propriétaires pour toute question relative à ce sujet.

Information sur les risques majeurs dans la commune :

Rappel : Fréquence et intensité des aléas augmentant avec l'évolution climatique, il faut connaître et réviser les bonnes conduites à adopter.

Les risques et la conduite à adopter sont décrits dans un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) rédigé avec l'aide de la CCGPSL. Des exemplaires en ont été distribués et d'autres sont à votre disposition en Mairie et sur le site internet de la commune ; consultez-les et pour les loueurs de gites veillez à les mettre à disposition de vos clients !

A Pégairolles, les deux risques majeurs sont par importance décroissante 1) le risque d'incendie et 2) le risque d'inondation.

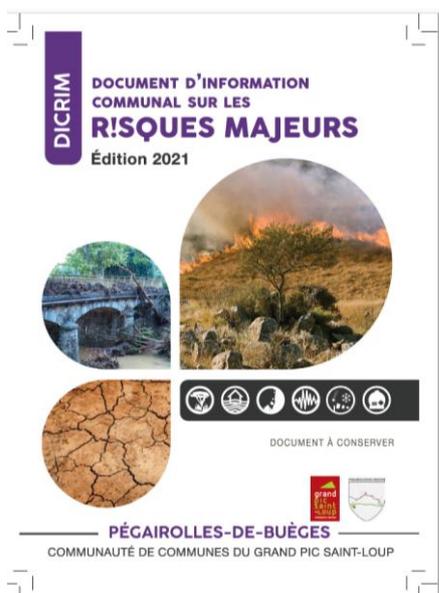
Le risque inondations requiert un comportement adapté en période de fortes précipitations et surtout en fond de vallée sur route, chemins et passages submersibles.

Le risque feu de forêt implique en priorité la réalisation des « **Obligations Légales de Débroussaillement** ». Il faut avoir un comportement responsable en période de sécheresse et de grand vent : pas de feu en extérieur, pas de travaux avec des outils susceptibles d'enflammer des herbes et broussailles. Faites connaître ces risques aux locataires saisonniers et touristes de passage.

L'usage du feu est strictement interdit du 15 juin au 1^{er} octobre, que ce soit pour des besoins agricoles ou obligations de débroussaillement. Cette interdiction peut intervenir hors de cette période si les conditions de sécheresse l'impliquent. Dans ce cas un arrêté préfectoral le stipule. **Les feux de camp sont strictement interdits en tout temps sur le territoire**, n'hésitez pas à prévenir la Mairie si vous en observez. Des panneaux supplémentaires seront installés pour rappeler ces interdictions.

L'utilisation du barbecue du site de la Source de la Buèges (dérogatoire par rapport à l'interdiction susmentionnée) est désormais explicitement **interdite en période de sécheresse**. Un affichage sur site le précisera et les contrevenants

pourront être poursuivis, notamment avec le concours de la Police Rurale.



Nouvelles des Habitants :

ARRIVEE DE NOUVEAUX HABITANTS ET DEMENAGEMENTS :

- En ce printemps 2025 la **réouverture de la pizzeria** Lou Regalido au Méjanel est effective depuis le 1^{er} mai avec de nouveaux gérants, Thomas Ramski et sa compagne Perrine qui rejoignent donc la commune. Leur arrivée était attendue avec impatience tant dans la commune que pour les nombreux clients de cet établissement.

- Madame Françoise Racot a acheté la maison où habitait Marie-Thérèse Cannou-Caffin, 4, rue de la Tour, pour en faire sa résidence principale. Bienvenue à cette nouvelle habitante.

- La commune a racheté la maison de Marie-Thérèse Cannou-Caffin où habitait son fils, 6, rue du Presbytère, pour la mettre à niveau et la louer à l'année sous le nom de « Maison de la Vieille Forge ».

Ainsi deux habitants permanents, Marie-Thérèse et Nicolas ont quitté la commune mais sont déjà partiellement remplacés par des nouveaux.

- La famille de Jean-François Marines ayant décidé de se séparer de la maison « Bougette » 27, rue de la Tour, Mr et Mme Hollender un peu à l'étroit dans leur petite maison du 23 de la même rue, l'ont acquise pour une installation plus confortable.

- Départ des Ukrainiennes : Margarita, Valentina, Veronika et Polina. Nos réfugiées se trouvant par trop isolées à Pégairolles ont décidé de rejoindre de la famille en Belgique après plus de 34 mois de séjour dans notre commune. Nous leur souhaitons une bonne adaptation et l'espoir d'un futur retour dans leur pays.

DECES

Depuis ce début d'année 2025, nous avons eu à déplorer la disparition de notre doyenne, Elise Rabou née Dupy, qui séjournait depuis déjà plusieurs années en EHPAD à Ganges avec son mari Henri.

Informations pratiques

- **La Mairie et vous : (secrétariat, horaires, formalités ...)**
 - Ouverture au public : **mercredi de 14h00 à 18h00 et vendredi de 14h00 à 18h00**, sauf congés, jours fériés et événements exceptionnels (voir affichage et avis sur IntraMuros).
 - Le Maire reçoit sur rendez-vous.
 - Contacts : Nathalie Thénot ; téléphone aux heures de secrétariat : 04 67 73 14 07 Notez qu'il est possible de laisser un message sur le répondeur de ce numéro.
 - Email : mairiedepagairolles@wanadoo.fr
- **Votre équipe Municipale (jusqu'en Mars 2026) :**
 - Maire : Georges CAPUS – Conseiller communautaire titulaire
 - Premier Adjoint : Jean-Michel SALZE, Conseiller communautaire suppléant
 - Deuxième adjoint : Jean LEFEVRE,
 - Les autres conseillers : Mireille MILHAU, Magali COLDEFY, Florent GADEBOIS et Gaël VIALLEFONT.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND-PIC-SAINT-LOUP (CCGPSL)

Eau potable et assainissement :

Rappel : depuis début 2018, ces **deux compétences sont entièrement du ressort de la CCGPSL.**

Un nouveau mode de gestion

L'Eau du Pic : la nouvelle Régie de l'Eau et de l'Assainissement de la CCGPSL :



EAU DU PIC - RÉGIE DES EAUX GRAND PIC SAINT-LOUP
Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
730, Route de Saint-Gély, 34270 Les Matelles
04 99 61 46 00 - eau@ccgpsl.fr - eaudupic.fr

Après avoir intégré ces deux compétences relatives à l'eau, la communauté de communes avait prévu de se mettre en mesure de pouvoir choisir leurs modes de gestion jusqu'alors principalement délégués à des entreprises via des Délégations de Service Public. Après étude de divers scénarios et par une courte majorité, le conseil communautaire a retenu en septembre 2023 la solution d'une gestion unifiée en Régie.

Cette nouvelle entité est devenue opérationnelle le 1^{er} janvier 2025 sous la dénomination « L'Eau du Pic ». Plus précisément, il s'agit formellement de deux régies « à simple autonomie financière » les décisions majeures, dont la tarification, restant du ressort du Conseil Communautaire.

La Régie regroupe 42 employés provenant tant de l'ancienne Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la CCGPSL que de l'ancien délégataire, la SAUR.

La Régie ne fait pas tout par elle-même et en notamment les gros travaux qui sont contractés auprès de sociétés privées.

Périmètre de « L'Eau du Pic » :

Concernant l'assainissement, les 36 communes de la CCGPSL sont couvertes par la Régie (dont trois qui ne disposent pas d'assainissement collectif).

Pour l'eau potable, la Régie couvre 26 communes de la CCGPSL, les 23 communes

anciennement gérées par le SMEA du Pic-Saint-Loup plus les 3 communes de la Buèges. Les 10 communes historiquement adhérentes du « syndicat mixte Garrigues-Campagne » (SMGC) poursuivent ce mode d'approvisionnement, la loi ayant permis à ce syndicat de se perpétuer car regroupant trois intercommunalités et non deux pour le SMEA.

Origine de l'eau distribuée :

La vallée de la Buèges était déjà gérée en Régie avant 2025. Pégairolles et St-Jean de Buèges ne disposent d'aucune interconnexion et sont alimentées par la Foux de la Buèges d'une part et par une source et un forage pour St-Jean. De son côté, St-André est alimentée par le réseau de Brissac.

Toutes les autres communes sont alimentées par le réseau interconnecté de l'ancien syndicat du Pic-St-Loup (SMEA). L'eau provient pour plus de la moitié des volumes d'achats d'eau à la métropole 3M, essentiellement depuis la Source du Lez ainsi que d'achats d'eau au SMGC. Une petite moitié provient de ressources propres à la CCGPSL. Par ailleurs l'Eau du Pic vend de l'eau à la communauté de communes de la vallée de l'Hérault pour 3 communes anciennement adhérentes du SMEA du Pic St-Loup.

Changements à partir de 2025 :

La Régie a souhaité ne pas reconduire la convention par laquelle notre deuxième adjoint, Jean Lefèvre assurait un suivi local du service de l'eau pour la CCGPSL. **Les usagers de Pégairolles sont donc priés d'adresser les alertes et réclamations à la CCGPSL selon les modalités que l'Eau du Pic leur aura communiquées.**

Pour mémoire : en cas de coupures et urgences et pour toute autre demande d'information, veuillez contacter directement « L'Eau du Pic » au 04 99 614 600
Consulter aussi le site eaudupic.fr

Evolution tarifaire en perspective :

Le Conseil Communautaire a choisi une **tarification unifiée sur l'ensemble du territoire** relevant de « L'Eau du Pic » pour l'eau potable comme pour l'assainissement collectif.

Une tarification intérimaire a été retenue pour l'année 2025, année de jonction entre gestion ancienne déléguée et gestion en Régie. Avec cette tarification, quelques communes ont enregistré une baisse de leurs tarifs, d'autres une nette hausse, la majorité une hausse modérée, l'ensemble reflétant la réalité des coûts du service (notons que l'exploitation par le délégataire affichait un déficit important sur 2023 et 2024).

Des réflexions sont en cours pour inclure à partir de 2026 un tarif social de l'eau ainsi que des tarifs saisonniers afin d'inciter à plus de sobriété dans l'usage d'une ressource de plus en plus précieuse particulièrement en période estivale.

De plus le bilan de l'état des réseaux et installations de captage et de traitement, l'évaluation des besoins futurs en lien avec le développement du territoire et sa croissance démographique ont été faits selon deux « schémas directeurs ». Un plan d'investissement prévisionnel en a été dérivé et sa prise en compte devra se traduire dans les tarifs des années à venir. Dans le détail, la mise en œuvre du plan d'investissement résultera d'un arbitrage entre traitement des urgences et maintenance préventive de bon niveau afin d'éviter fuites ou pire : ruptures de service.

En tout état de cause, maintenir des réseaux sur un territoire plus rural qu'urbain coûte plus cher qu'en zone urbaine dense par le simple effet des longueurs de réseaux.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La CCGPSL, compétente en matière de collecte et gestion des Ordures Ménagères a pris la décision de limiter **la collecte des bacs gris ou vert foncé à une seule rotation hebdomadaire** au lieu de 2 précédemment.

En effet, sur l'ensemble du territoire, il a été constaté une nette amélioration du tri des emballages recyclables au profit des « bacs jaunes ». De plus la mise en place de composteurs individuels (gratuits) ou collectifs en zone plus urbanisée a contribué à diminuer significativement le poids des Ordures Ménagères Résiduelles (bacs gris) envoyées à l'incinération. **Bravo aux usagers du Grand-Pic St-Loup** car ceci a non seulement permis de réussir à dépasser l'objectif de réduction des tonnages incinérés en provenance de la CCGPSL, mais aussi

va permettre de réduire la consommation de diesel et les émissions de CO₂ associées. Afin de passer les périodes d'affluence touristique sans débordements intempestifs, des conteneurs supplémentaires ont été ajoutés, notamment aux parkings de la Source.

Brûlage et Déchets verts : rappel

Le brûlage des déchets verts (et a fortiori des « escoubilles ») produits par les particuliers est interdit, surtout au voisinage des habitations, et passible d'amende. Hélas de rares réfractaires ne semblent pas l'avoir compris.

Pour les déchets verts agricoles et ceux provenant des obligations légales de débroussaillage, une dérogation est possible à condition de brûler hors des zones d'habitation.

Un broyeur a été mis à disposition, par la CCGPSL, des « 4 communes de la Buèges » afin d'éviter l'engorgement des déchetteries. Du broyat utilisable pour le paillage de cultures est disponible ; contacter la Mairie.

Rappel : le dépôt sauvage de déchets verts et notamment dans le virage sous la Mairie, ainsi qu'en contre-bas des remparts comme certains en avaient pris l'habitude est strictement interdit là comme ailleurs. Les déchets verts ne doivent pas non plus être déposés dans les bacs destinés aux ordures ménagères.

Pour les très petits volumes, le composteur collectif installé Grand-Rue peut être utilisé selon les indications qui y figurent.

Si vous prévoyez de générer des déchets verts non agricoles et non OLD, contactez la Mairie afin de mettre en place leur enlèvement ou leur entreposage à l'atelier communal.

Enfin notez que :

- 1) La CCGPSL propose gratuitement des composteurs individuels
- 2) le Syndicat Mixte Entre Pic et Etangs (SMEPE) qui gère nos déchets propose une aide financière pour l'achat de broyeurs individuels.

Demandes à effectuer auprès de la CCGPSL.

Autres déchets

Rappel sur les bacs jaunes : ils sont destinés à accueillir **tous les emballages** à l'exclusion du verre et des gros cartons. La mention « métal » désigne seulement les canettes, le petit aluminium et les boîtes de conserve, pas l'épave de sa voiture ni les autres ferrailles qui vous encombrant.

Rappel sur les colonnes d'apport : le verre plat (vitres, miroirs) est à déposer en déchetterie car son mélange avec du verre « rond » dégrade la qualité du verre recyclé, les bouteilles sont à déposer dans les « colonnes d'apport » situées au carrefour du Méjanel.

Le papier et les revues doivent aller dans la colonne dédiée située à côté de celle du verre.

Sachez que du papier propre est correctement valorisé au profit de la collectivité, le gros carton propre apporté en déchetterie aussi et le « verre rond » représente un montant de vente substantiel. Tout ceci vient en déduction des coûts d'incinération et de mise en décharge des résidus ultimes et donc à la fin de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La déchetterie : la plus proche est celle de Notre-Dame-de-Londres : voir les horaires d'ouverture sur le site de la communauté de communes. Accès gratuit à toutes les déchetteries de la CCGPSL pour les particuliers résidents sur présentation de la carte « Pass-Pic » à demander en Mairie.

- Les déchets toxiques (hors amiante), huiles, peintures, gravats, ferrailles, pneumatiques de véhicules légers, sont obligatoirement à déposer en déchetterie (carte Pass-Pic requise).
- Les « encombrants » peuvent faire l'objet d'un enlèvement à votre porte après prise de rendez-vous préalable auprès de la CCGPSL : **04 67 55 17 00**

Plus d'information sur le site de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (www.grandpicsaintloup.fr), vous trouverez aussi le lien vers cette adresse sur le site internet pegairollesdebueges.fr.

Les habitants de la commune sont également destinataires de la revue « L'Escoubille » éditée par le Syndicat Mixte Entre Pic et Etangs (SMEPE) ce qui combiné à la consultation du site picetang.fr vous donnera accès à tous les détails en matière de déchets ménagers dans notre collectivité et ses voisines.

Noter que les déchetteries deviennent aussi des « Ressourceries ».

CHARTE CABANISATION : rappel

Les lois et réglementations d'urbanisme générales et particulières (SPR à Pégairolles) définissent la possibilité ou l'interdiction d'installation d'abris de jardin, caravanes, roulottes, mobile-homes, tiny houses, paillottes, stockages en tous genres... De nombreux abus ayant été constatés dans le Département, les services de l'Etat (DDTM) ont mis en place une surveillance aérienne et le Maire a obligation de faire appliquer la réglementation et d'agir suite aux signalements reçus. La communauté de communes a décidé d'assister les Maires dans la mise en œuvre de leur pouvoir de police avec le concours de la Police Rurale. Une charte de lutte contre la cabanisation a été notamment signée par la commune de Pégairolles où pratiquement toutes les constructions visées sont interdites.

Il est rappelé à tous les propriétaires concernés par de la cabanisation ou des atteintes à l'environnement (déchets plastiques, épaves, produits dangereux ou toxiques...) de se mettre en conformité avec la réglementation dans les meilleurs délais ou de signaler ces faits en Mairie s'ils n'en sont pas les auteurs et les subissent sur leur propriété.

Programme Culture et festivités :

Informations à consulter sur le site internet de la Mairie, les panneaux d'affichage et l'application « IntraMuros ».

* **Fête nationale** : la réunion citoyenne habituelle se tiendra le **dimanche 13 juillet 2025**, place de l'Église, à partir de 19h. Animation musicale à préciser. (voir affiches).

* **Soirée concert « Foux de Jazz »** : le vendredi 18 juillet 2025 se tiendra un concert du septet « Swing Ambassadors » accompagnant la chanteuse Susanna Sheiman. Affiches et flyers seront disponibles tout prochainement. Le concert aura lieu à la Source, l'entrée adulte en sera de 15 euros. Inscription obligatoire.

Une buvette sera disponible sur place, ainsi que des possibilités de restauration soit sur le site via un « food-truck » soit au restaurant-pizzeria Lou Régálido au Méjanel

Foux de Jazz
THE SWING AMBASSADORS SEPTET
& SUSANA SHEIMAN

18 juillet 2025
20h30 – Source de la Buèges

15€

RESERVATION OBLIGATOIRE
AU 06 11 50 44 04
BUVETTE SUR PLACE

Proposé par la Communauté de Pégairolles de Buèges et le comité des fêtes Lo Dralhau

* **Fête de la Source** : le **samedi 2 août 2025**, le comité des fêtes Lo Dralhau communiquera les détails dès que possible. L'organisation sera celle des années précédentes.

* **La Route de l'Eau** : le week-end des 26-28 septembre 2025, une animation nature autour de la thématique de l'eau sera notamment organisée sur le site de la Foux avec un concert de Piers Faccini en l'église de Pégairolle de Buèges le 28 après-midi. L'association « Bouillon Cube » organise cet événement dans le cadre de "L'événement 25 - Les chemins du vivant" porté par l'association "M28 - Terres de culture" qui se décline du 26 septembre au 5 octobre 2025 en 7 rendez-vous majeurs, dont un en Grand Pic-Saint-Loup.

LA ROUTE DE L'EAU L'ÉVÉNEMENT 25 LES CHEMINS DU VIVANT

A l'issue d'une année de résidences et d'événements transitoires, "L'événement 25 - Les chemins du vivant" porté par l'association M28 - Terres de culture et qui a lieu du 26 septembre au 5 octobre 2025 se décline en 7 rendez-vous majeurs, dont un en Grand Pic-Saint-Loup.

Un véritable projet de territoire pour lequel Bouillon Cube apporte son soutien. La route de l'eau, qui a circulé autour d'une programmation éphémère, évènementielle et singulière, assure ainsi également à l'investissement et à la participation des habitants du territoire.

TEMPS FORT LA ROUTE DE L'EAU EN PIC ST LOUP

- "MÉANDRES, OU LA RIVIÈRE INVENTÉE" AVEC MARIE LUSSON ET EMILIO BORTOLI**
VENDREDI 3 OCTOBRE - 19H00
Hébergement et de l'investissement à Gignac en bord d'IntraMuros. Projection du film "Méandres, ou la rivière inventée" des Productions P.Y. Echanges/Océan avec les réalisateurs du film et performances musicales. En partenariat avec l'association Demain la Terre, le Héros de l'énergie et de l'investissement de Gignac et Le Souffle.
- "LES SURGISSEMENTS" AVEC LA CIE YANN LHEUREUX**
SAMEDI 4 OCTOBRE - 18H, 19H, 20H, 21H ET 22H
Rendez-vous chorégraphiques du spectacle, Les Surgissements.
- "NAIADES" AVEC PIERS FACCIANI ET ESTELLE JAUNEAUD**
SAMEDI 27 SEPTEMBRE - DES 14H - Gratta de Clamouse
Démolition et découverte de l'œuvre "Naiades" créée In Situ. En partenariat avec le gratta de Clamouse.
- "HORS SOL" AVEC LA CIE DAKIPAYA DANZA**
DIMANCHE 28 SEPTEMBRE - DES 13H00
Chapelle St Pierre de Clamouse de la Foux
Représentation du spectacle "Hors Sol" suivi d'un repas sur réservation et d'une labode lecture du paysage. En partenariat avec la Saison Artistique de Méjanel.
- "REMOS, L'EAU REVE DE LA TERRE" ART EN PAYSAGES AVEC JEANNE BOURRAT**
SAMEDI 4 OCTOBRE
La source de La 2 St Clément de Buèges. Inauguration de l'œuvre participative "Remos, l'eau rêve de la terre".
- "LA RIVIÈRE EN SOI" PODCAST DE LA RADIO FENESTROU AVEC FLORENT DUPUIS**
DIMANCHE 2 OCTOBRE
D'ovril à octobre, résidences de création et recherches In Situ en Pic-Saint-Loup / Temps de rencontre avec le public.

Restauration du seuil de la Buèges.

* **Les vœux du Maire** : le vendredi 26 décembre à 18h00 dans la salle des fêtes alias « Ostal del Pégach ».

* **Réveillon des Pégachs** : le mercredi 31 décembre à la salle des fêtes, inscription obligatoire auprès du comité des fêtes.

S'il y a lieu, les dates des autres manifestations seront communiquées par affiches, site internet et IntraMuros.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX